COMPTE RENDU DU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2018 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : M. GRILLI Michel, M. LEROUX Jean-Pierre, Mme MILESI Véronique, Mme CLAUZON Christiane, Mme BRUNET/TRAVERSO Noëlle, TAULEMESSE Emilie, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, M. DE VALENCE Georges, M. RODENAS Antoine, M.DINGLI Jean-Pierre,

Absents et excusés : M. SILVESTRE Claude a donné pouvoir à M. DONNAT Robert M.MAURIN Yves a donné pouvoir à M. GRILLI Michel M.CUREL Nicolas a donné pouvoir à Mme CLAUZON Christiane Mme SONEGO Karine a donné pouvoir à M. DINGLI Jean-Pierre

Absents: CHAVRIER Christian.

Mme FONQUERNIE Anne

Mme BUGEL Nathalie

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme MILESI Véronique.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2018 A 18 H30

Le procès verbal de séance est approuvé.

N°40-2018-VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL- Quartier St Joseph

Vu la délibération N° 73.2017 en date du 10.11.2017 relative à la vente d'un bâtiment communal- quartier St Joseph avec terrain attenant à Madame DELATTRE pour une superficie de 517 m2 pour un prix de 100 000 €

Vu que ce bâtiment recevra la nouvelle pharmacie.

Considérant que des modifications doivent être apportées sur les biens à vendre afin que le compromis soit signé chez Maître TASSY/KELCHER.

La vente projetée portera sur le bâtiment y compris l'auvent en limite. (Comme mentionné sur le plan)

Vu qu'une servitude de passage doit être créée entre les deux bâtiments existants. De plus, une servitude de stationnement d'une place doit être également constituée.

La société MDI, futur acquéreur de l'autre bâtiment voué à un pôle médical, sera autorisée, pour la sécurité, à poser des bornes-butoirs en limite sud du futur bâtiment de Mme DELATTRE (au dessous de l'auvent).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces précisions et sur les servitudes projetées qui seront mentionnées sur l'acte notarié.

Vu le plan présenté,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- ACCEPTE la constitution d'une servitude de passage entre les deux bâtiments et la servitude de stationnement d'une place.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente chez maître Tassy-Kelcher, Notaire à LAGNES et tout document se rapportant à ce dossier.

N°41-2018 - DONATION A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A N°1291-COMPLEMENT D'INFORMATION

Vu la délibération en date du 12 mai 2017 relative à la donation à la commune d'une parcelle de terrain sise à Lagnes quartier St Véran, cadastrée section A N° 291.

Vu que les propriétaires en indivision ont souhaité faire un don de cette parcelle à la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que la commune prenne en charge les frais de donation nécessaires à ce don.

Vu que les frais concernent la famille de Paul Gérard et s'élèvent à un montant estimé à 800 € et des frais éventuels de procurations estimés à environ 400 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable pour prendre à charge ces frais.

N°42-2018 - AVIS SUR ARRET DE PROJET DU SCOT DU BASSIN DE VIE CAVAILLON, COUSTELLET, L'ISLE SUR LA SORGUE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 143-20,

Vu le dossier complet du projet de SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle Sur La Sorgue arrêté par délibération du Comité syndical le 16 avril 2018,

Considérant que la commune dispose de trois mois après transmission du projet de SCOT pour rendre son avis du celui-ci,

Vu la présentation du dossier,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable sur le projet de SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle Sur La Sorgue.

N°43-2018 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2017-2018.

Vu qu'un enfant résidant sur notre commune a fréquenté en 2017-2018, l'école élémentaire de CAVAILLON en classe U.L.I.S.

Vu que dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, la commune de Lagnes doit signer une convention avec la commune de CAVAILLON.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la signature d'une convention avec la commune de CAVAILLON pour la participation des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre de la répartition intercommunale pour les enfants qui résident sur notre commune et sont scolarisés dans les écoles ULIS de la commune de CAVAILLON (Année 2017-2018).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention .

N°44-2018 - FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (F.S.L). Appel de fonds 2018.

Ce financement a pour objet d'attribuer des aides à des personnes en difficulté leur permettant d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, pour le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF et de GDF.

L'Appel de fonds 2018 est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et établi comme suit :

FSL : 0.1068 € Energie 0.1602 € Eau 0.1602 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation au profit du fonds Unique de Solidarité pour le logement (F.S.L) 2018.

Soit FSL $0.1068 \in x \ 1654 \ habitants = 176.65 \in Energie \ 0.1602 \ x \ 1654 \ habitants = 264.97 \in Eau \ 0.1602 \ x \ 1654 \ habitants = 264.97 \in Soit un total de 706.59 €.$

N°45-2018 -FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES- ANNEE 2018

Vu le courrier du 06 juin 2018 de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (F.A.J)

Ce financement a pour objet d'attribuer des aides à des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

L'appel de fonds 2018 pour les communes de 0 à 2000 habitants s'élève à un forfait de 200€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation forfaitaire de 200 € au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N°46-2018 - FONDS DE CONCOURS 2018

Vu la délibération en date du 05 avril 2018 de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse attribuant à la commune de LAGNES un fonds de concours 2018, d'un montant total de :

43 698 €: 20 000 € en fonctionnement et 23 698 € en investissement.

Vu les modalités et les conditions du versement du fonds de concours,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets d'investissement et de fonctionnement et de solliciter le fonds de concours 2018 pour les projets définis dans le tableau ci-après :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée	Taux %	Subvention LMV 2018
Subvention d'investissement			
N°1/ Travaux bâtiments et voirie	47 396 € H.T.	50%	23 698 €
SOUS-TOTAL	47 396 € H.T.	50%	23 698 €

Subvention de fonctionnement ANNEE 2018				
Divers travaux	40 000 € H.T.	50%	20 000 €	
SOUS-TOTAL	40 000 € H.T.	50%	20 000 €	
TOTAL GLOBAL	87 396 € H.T.	50%	43 698 €	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE le fonds de concours 2018 pour les projets définis ci-dessus .

N° 47-2018 - CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS- JOURNEE DU 04 JUILLET 2018

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une sortie des membres du conseil Municipal d'enfants de Lagnes est prévue le 04 juillet 2018 sur Marseille : Visite du Conseil Régional, Déjeuner à Notre Dame, Traversée en bateau pour visite du château d'IF, avec le Conseil Municipal des jeunes de Goult.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que la commune prenne en charge tous les frais de transport, sorties, visites et déjeuners de cette journée pour le Conseil Municipal des enfants de Lagnes et leurs accompagnateurs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la prise en charge de la totalité des frais de la sortie du Conseil Municipal d'enfants de Lagnes et des accompagnateurs de la journée du 04 juillet 2018.(restauration, Frais de transport, entrées diverses sur présentations des justificatifs (factures).

N°48-2018 - RAPPORT ANNUEL 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le rapport annuel du délégataire 2017, service de l'assainissement (collectif et non collectif) établi par le délégataire SUEZ Eau France -Agence Vaucluse.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport annuel 2017.

N°49-2018 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON ET LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SECTEUR D'AFFECTATION OU CARTE SCOLAIRE DU COLLEGE "VALLEE DU CALAVON " POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON DANS LE CADRE DE LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLEGE DU CALAVON

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2017, Monsieur le Préfet de Vaucluse a clôturé la procédure de dissolution du syndicat intercommunal Collège du Calavon, a constaté sa dissolution et a prononcé la répartition de l'actif et du passif.

Cet arrêté stipule les points suivants :

« La dissolution du syndicat intercommunal collège du Calavon est prononcée au 31 août 2016.

L'intégralité de l'actif et du passif est transférée au profit de la commune de Cabrières d'Avignon.

La commune de Cabrières d'Avignon reprend la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat.

L'unique agent du syndicat est intégré au personnel de la commune de Cabrières d'Avignon ».

Vu le projet de convention présenté qui a pour objectif de définir les modalités de participation des communes signataires de la présente convention au remboursement des charges supportées par la commune

de Cabrières d'Avignon dans le cadre de la gestion des équipements sportifs du collège « Vallée du Calavon ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

- Tirage au sort des jurés 2018:

Le tirage au sort des personnes a été effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

N° 419 bureau 1 - MANCEAU Amélie Laurence Véronique

N° 063 bureau 2 - BILIATO Coralie Anaïs Alicia

N° 559 bureau 2 - TORRECILLAS Philippe Simon

- INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE - QUESTIONS DIVERSES :

Infos diverses du Maire

- Les travaux du local technique ont repris. Une zone de containers enfouis est prévue.
- L'étude sur l'aire de loisirs est en cours.
- Les constructions sur la nouvelle zone d'habitation (1ere tranche) vont prochainement démarrer. M. le Maire déplore la longueur des procédures qui ralentit le projet.
- Un administré demande à la commune la cession d'une parcelle d'environ 500m² de garrigue nonconstructible qui lui permettrait d'accéder plus aisément à son terrain et aux parcelles adjacentes. Le conseil émet un avis favorable, M. le Maire est chargé de la négociation.

Questions diverses

- Mme Taulemesse demande pourquoi il n'a pas été possible d'organiser une autre soirée pour la fête de la musique. M. le Maire répond que la date officielle de cette fête est le 21 juin, et qu'il n'est pas possible, pour des raisons de responsabilité, d'accorder de dérogation.
- Mme Taulemesse demande pourquoi la mairie ne s'est pas occupée de trouver un lieu d'accueil pour les forains durant la fête votive. M. le Maire répond que la commune ne dispose pas de terrain disponible, que le Comité des Fêtes en a été informé de longue date.
- Mme Taulemesse déplore les retards récurrents des bus scolaires à destination du collège du Calavon. M. le Maire répond qu'un courrier doit être rédigé par les parents d'élèves, qui seront soutenus par la mairie auprès du prestataire.
- M. Dingli demande s'il est prévu de nettoyer l'ancien terrain de foot pour prévenir tout risque d'incendie. Oui répond le maire, un débroussaillage est prévu.
- M. Dingli demande si les drones sont autorisés à survoler les habitations. M. le Maire répond que leurs propriétaires ne sont pas soumis à une demande d'autorisation, et qu'il n'existe pas de règlementation spécifique.
- M. Dingli demande si le jugement sur la non-conformité d'un local sur la commune a été rendu. Non répond le maire, pas encore.

Le Conseil Municipal rend hommage à Mme Vicari, dont le départ à la retraite est proche, et qui assistait à sa toute dernière réunion du Conseil Municipal, après 31 ans passés au service de la collectivité.

Le Maire Robert DONNAT La secrétaire Véronique MILESI